

34 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 20 octobre 2011, propose à l'unanimité la répartition des subventions suivantes :

1 - Programme «Manifestations sportives»

- Cercle Pugilistique de Besançon Open de Besançon 2011 - 1 ^{er} octobre 2011	1 000 €
- Amicale Cycliste de Besançon Challenge National de Cyclo-cross - 11 décembre 2011	12 500 €
- BRC Omnisports Nocturne des Chaprais cycliste - 27 mai 2011	500 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **14 000 €**, sera imputée au chapitre 65.40/ 6574.4822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 Soutien aux sports urbains

Les délégations «vie des quartiers et jeunesse», «culture et patrimoine» et «sports» ont convenu en décembre 2010 d'un partenariat avec l'ASEP pour le développement et la promotion des cultures urbaines. Elles apportent toutes les trois une part du financement sollicité pour l'existence de ce secteur «jeunesse et cultures urbaines».

Ce partenariat a permis tout au long de l'année l'émergence ou la densification de projets sur les thématiques sportives, arts visuels, arts sonores et chorégraphiés. A noter par exemple dans le registre sportif, la création d'une nouvelle association «Association des Traceurs Bisontins» ou la création d'un nouvel espace au sein de Vital'Eté : «espaces sports urbains».

Pour la saison 2011-2012, il est proposé la reconduction de ce partenariat au profit de l'ASEP à hauteur de 22 500 € dont 7 500 € financés par la délégation des Sports.

Dans le cadre de la semaine «Energie Jeunes», la délégation aux Sports et l'ASEP ont organisé du 9 au 11 septembre un programme d'animations valorisant les pratiques sportives urbaines. Différentes associations sportives locales se sont associées à ce projet, faisant découvrir au grand public leurs pratiques notamment avec une soirée - exhibition au Palais des Sports le vendredi 9 septembre.

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations :

- Association des traceurs Bisontins	250 €
- Alliance Glisse Franche-Comté	250 €
- ASEP	7 500 €

2.2 Vital Automne Toussaint

Lors des vacances scolaires de Toussaint, Vital Automne a fonctionné grâce à la participation de clubs sportifs, venus réaliser des animations dans leur discipline.

Il est proposé le versement suivant de subventions à ces associations :

- Besançon Volley-Ball	325 €
- Doubs Sud Athlé	325 €
- ESBM	200 €
- La Saint-Claude	200 €
- Olympique de Besançon	325 €

2.3 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

Le Centre Omnisports Pierre Croppet a recruté depuis le 1^{er} avril 2011, un agent en emploi d'utilité publique dont la mission principale est le développement des activités de l'association dans le cadre du projet du club, à savoir permettre la pratique de public valide au sein d'une structure principalement dédiée aux personnes handicapées.

Il est proposé de soutenir le COPC pour le financement de ce poste à hauteur de **3 000 €**.

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs.

La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation aux opérations «Vital» projets spécifiques).

Il est proposé le versement suivant des subventions à ces associations :

- Besançon Doubs Hockey Club	700 €
- Association des Sports de Glace de Besançon	940 €
- Besançon Association Patinage Artistique	1 920 €
- BRC Basket	2 500 €
- Besançon Gymnastique Rythmique	1 250 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **19 685 €**, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT et M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.